

**Procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal
Du vendredi 14 juin 2019 à 18 heures 30**

Présents : Olivier FONS, Michel GONNET, Élodie LEFEBVRE, Jean-Pierre JACQUIER, Nicole MATHONNET, David LE GUEN

Absent : SCEMAMA Charley

Pouvoirs de : Sylvain ARNAUD à Michel GONNET, Jérôme FOUVET à David LE GUEN, Alain AMIEUX à Jean-Pierre JACQUIER

Secrétaire de séance : Jean-Pierre JACQUIER

Avant l'ordre du jour Monsieur le maire laisse la parole à Magali AUREILLE qui présente son projet d'animation avec des activités socio-culturelles, atelier écriture, tricots, séances ciné débat, activités sportives, sports santé. Monsieur le maire l'informe qu'avant toute décision il est nécessaire d'évaluer la charge salariale de ce poste et de trouver les subventions nécessaires à son financement.

Jean-Paul ALBERT Président de l'association du Four et du Moulin est venu informer le conseil que l'association participera aux travaux de mise en électricité du Moulin.

Ordre du jour

**AUTORISATION DE CONSTRUCTION SUR LA PARCELLE I58
PC 005 181 19 HO 003**

Le refuge actuel du Pavé est construit sur la parcelle I84 appartenant à la FFCAM. Le projet de construction du nouveau refuge au Lac du Pavé en remplacement du refuge existant nécessite le déplacement de celui-ci sur la parcelle communale I58 ce qui engendrera un détachement parcellaire de celle-ci.

Un permis de construire enregistré sous le numéro 005 181 HO 003 est en cours mais comme la parcelle fait partie du domaine privé de la Commune, il convient de délibérer pour autoriser le projet sur le terrain. Le Conseil municipal à l'unanimité autorise la construction telle que décrite dans le permis de construire du refuge sur la parcelle communale I58 en attendant le détachement parcellaire et l'échange par acte notarié.

REGULARISATION DE LA SITUATION FONCIERE VENTE ET ECHANGE TERRAINS FFCAM REFUGES ALPE ET PAVE

Pour le refuge de l'Alpe, la Fédération Française des Clubs Alpins et de Montagne (FFCAM) a fait des travaux de réfection de l'assainissement non collectif. Ces travaux nécessitent la création de nouvelles parcelles dans les parcelles communales H88 et H90

Pour le refuge du Pavé, le projet de reconstruction sur la parcelle communale I58 nécessite la création d'une nouvelle parcelle dans celle-ci.

Un document modificatif du parcellaire a été fait par Monsieur Duchatel, géomètre, en date du 29 janvier 2019. Les parcelles ont ainsi été détachées :

parcelles mères	Parcelles, objet de la régularisation
H 88	H 92
H 90	H 94
I 58	I 87

le conseil à l'unanimité accepte de vendre à l'euro symbolique les parcelles H92 et H 94 provenant des parcelles H 88 et H 90, accepte d'échanger la parcelle I 87 provenant de la parcelle I 58 contre la parcelle I 84 appartenant à la FFCAM (ancien refuge), et autorise Monsieur le maire à signer tous les documents nécessaires à la vente et à l'échange.

MAISON DE SANTE : ATTRIBUTION DES DERNIERS LOTS

Suite à l'appel d'offres pour la construction de la maison de santé pluridisciplinaire de la Haute Romanche, des lots avaient été infructueux

Monsieur le maire a donc demandé à diverses entreprises des devis pour les lots manquants

SOTRALP a rajouté une dalle béton ce qui modifie son devis. Il accorde une remise d'environ 7%.

Les lots restant à distribuer sont :

N°du lot	Désignation du lot	Nom de l'entreprise	Montant HT proposé
02	Gros œuvre	Sotralp	130091,65
8	faience	Da Silva Rodrigues Abilio	1360
08	Carrelage		
10	Revêtement de façades		Pas d'offres
11	Parement pierre	Da Silva Rodrigues Abilio	9065
13	Électricité	CIMELEC	28600
14	Plomberie sanitaire chauffage VMC	SAS LA VIGNA	90000

Après en avoir délibéré le conseil municipal à l'unanimité

- accepte les montants des lots 2, 8, 11, 13, 14
- Donne l'autorisation à Mr Le Maire de signer tous les documents nécessaires.

AFFAIRES DIVERSES

maison CALM

Monsieur le maire a rencontré Monsieur Delormas qui a reçu de l'argent sur le Fonds Chambon pour réaliser une étude sur la maison Calm. A ce jour rien ne permet de bâtir un projet concret. Il est demandé à Monsieur Delormas de rédiger un rapport précis d'avancement de son étude et de préciser les pistes qui pourraient être exploitables, pour le 15 juillet, avant une présentation au conseil municipal fin août, et publiquement courant septembre.

Suite à l'appel d'offres pour la mise hors d'eau hors d'air de l'église, les entreprises intéressées pour les travaux ont pour obligation de se rendre sur place dans le but d'établir un devis.

Pour réaliser les travaux intérieurs il ne faut plus de mobilier dans l'église (bancs, tableaux, statues, chemin de croix, etc...) le conseil se demande où va être entreposé tout ce mobilier? et qui va se charger de l'enlever.

L'église a été sélectionnée pour la mission BERN. Le conseil félicite Madame Martin Anne-Marie pour son implication.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 00

Le Maire,

le secrétaire,